

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 9 novembre 2021



**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 6410/2021-107**



La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 5 novembre 2021. Les informations relatives au traitement des demandes d'accès aux documents soumises à l'Institut national de santé publique du Québec sont disponibles à la rubrique « Accès aux documents et protection des renseignements personnels » des rapports annuels de gestion disponibles sur notre site Web ([rapport annuel de gestion 2020-2021](#)). L'information est toutefois compilée sur la base de l'année financière, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante.

En ce qui concerne l'année 2020 et en réponse à vos questions, plus précisément :

- Combien d'avocats, de notaires et de techniciens juridiques sont à l'emploi de l'Institut national de santé publique du Québec :  
Réponse : aucun.
- Combien de ces personnes participent au traitement de ces demandes :  
Réponse : aucune. Un professionnel en gestion des documents a la responsabilité de traiter les demandes d'accès.
- Combien de demandes d'accès ont été traitées :  
Réponse : 66 demandes ont été traitées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.
- Combien de ces demandes d'accès ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information :  
Réponse : aucune.

...2

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale**

p. j. - Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2021-8117